

POUR UNE AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

Depuis plusieurs années, les agents publics sont de plus en plus considérés comme une variable d'ajustement budgétaire: pour la CFDT, il est temps qu'existe au sein de la Fonction publique une véritable politique d'évolution des rémunérations et d'amélioration continue du pouvoir d'achat. L'enjeu est celui de la juste reconnaissance du travail des agents et de l'attractivité des métiers.

EN FINIR AVEC UNE LOGIQUE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

Lors de la campagne électorale, le président de la République avait promis une augmentation du pouvoir d'achat. Pour les agents publics, cet engagement est loin d'être tenu! Les années 2018 et 2019 sont particulièrement négatives: gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation retraite, report du calendrier PPCR et hausse de la CSG. La CFDT s'est opposée à toutes ces mesures.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Gouvernement affiche une volonté idéologique d'individualiser plus fortement les rémunérations. Pour la CFDT, la politique de rémunération doit porter prioritairement sur le traitement indiciaire. La CFDT s'opposera à une décision qui entraînerait des disparités accrues liées aux marges budgétaires des employeurs davantage qu'à un « mérite » qui n'est pas défini et donc pas mesurable. En revanche, il doit être possible de réfléchir à des dispositifs en cohérence avec l'organisation et la qualité des services auxquelles les agents concourent collectivement.





POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES AGENTS

Une véritable reconnaissance des agents passe par des évolutions régulières des rémunérations pour tous. **C'est pourquoi la CFDT revendique:**

- des mesures générales: revaloriser le point d'indice, attribuer de manière uniforme les points d'indice, supprimer le jour de carence;
- des mesures d'égalité professionnelle: prendre en compte la réalité des corps et les cadres d'emploi les plus féminisés souvent les moins bien rémunérés, augmenter les flux de promotion pour rattraper des retards de carrière, mieux considérer la parentalité;
- une compensation pérenne de la hausse de la CSG: le dispositif de compensation est dégressif de fait à partir de 2020, il doit donc être corrigé en le révisant annuellement voire mensuellement pour tenir compte des changements de situation individuelle;
- la mise en œuvre des revalorisations d'indemnités promises pour 2018, notamment celles visant le temps de travail (astreintes, travail de nuit, heures supplémentaires etc.);
- la pérennisation de la **Gipa** (Garantie individuelle du pouvoir d'achat);
- la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo;
- la participation des employeurs publics, au même titre que les employeurs privés, au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents (maladie et prévoyance), participation pour laquelle la CFDT a d'ores et déjà obtenu l'ouverture d'une négociation dans les prochains mois.

POUR UN SYNDICALISME QUI FASSE ENTENDRE VOTRE VOIX, POUR UN SYNDICALISME QUI S'ENGAGE DANS L'ACTION, LE JEUDI 6 DÉCEMBRE, VOTEZ CFDT.



٧	VOTRE CONTACT CFDT:										
Г											

Ne pas jeter sur la voie publique.